

73Strings
Société par actions simplifiée au capital de 568.796,10 euros
Siège social : 176, avenue Charles de Gaulle – 92522 Neuilly-sur-Seine
884 297 631 RCS Nanterre

(la « Société »)

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
PAR ACTE ÉCRIT EN DATE DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février,

LE SOUSSIGNÉ :

Le soussigné, **Monsieur Abhishek Pandey**, agissant en qualité de président de 13519384 Canada Inc., société de droit canadien dont le siège social est situé 10290 Keele St ONL6A3Y9 Vaughan, Canada et immatriculée sous le numéro 1351938-4 Canada, agissant elle-même en qualité de président de la Société, (le « Président »),

APRÈS AVOIR RAPPELÉ QUE :

- A. Il est envisagé que la Société procède à une levée de fonds dite « Series B » (l'« Opération Envisagée »). Dans ce cadre, un accord d'investissement en langue anglaise et nommé *Investment Agreement* a été signé le 13 février 2025 (l'« Investment Agreement »)
- B. Dans ce cadre, les titulaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BSPCE ») et options d'achat d'actions (les « Stock-Options ») ayant été informés de l'Opération Envisagée, certains ont décidé d'exercer tout ou partie des BSPCE et/ou des Stock-Options qu'ils détiennent.

A ADOPTÉ LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- 1. Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société suivant exercice de 2.065 BSPCE ;
- 2. Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société suivant exercice de 16.841 Stock-Options ;
- 3. Modification corrélatrice des statuts de la Société ; et
- 4. Pouvoirs pour les formalités légales.

PREMIERE DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société suivant exercice de 2.065 BSPCE

Le Président,

déclare avoir reçu à la date des présentes le bulletin d'exercice par lequel Yacine Le Strat, titulaire de 2.065 BSPCE, déclare souscrire à un nombre total de 2.065 actions ordinaires sur exercice de ses BSPCE,

constate que, conformément à l'Investment Agreement, le prix d'exercice unitaire des BSPCE exercés correspondant à un total de 1,780615 euros a été versé sur le compte bancaire de la Société,

rappelle que la décision d'émission des BSPCE a emporté renonciation automatique des associés à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs donnent droit,

rappelle que l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSPCE est réputée être définitivement réalisée du seul fait de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital. Elle ne donne pas lieu aux formalités de publicité préalables, ni au dépôt des fonds, ni à la constatation des souscriptions,

constate en conséquence la souscription de 2.065 actions ordinaires nouvelles de la Société par Yacine Le Strat,

constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 260,50 euros par l'émission de 2.065 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale chacune de 0,10 euro.

DEUXIEME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société suivant exercice de 16.841 Stock-Options

Le Président,

déclare avoir reçu à la date des présentes les bulletins d'exercice par lesquels les titulaires de Stock-Options (dont la liste et le nombre figurent en Annexe A) déclarent souscrire à un nombre total de 16.841 actions ordinaires sur exercice de leurs Stock-Options,

constate que, conformément au l'Investment Agreement, le montant du prix d'exercice unitaire des Stock-Options exercés correspondant à 1,22 euros a été versé sur le compte bancaire de la Société,

rappelle que la décision d'émission des Stock-Options a emporté renonciation automatique des associés à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs donnent droit,

rappelle que l'augmentation de capital résultant de l'exercice des Stock-Options est réputée être définitivement réalisée du seul fait de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital. Elle ne donne pas lieu aux formalités de publicité préalables, ni au dépôt des fonds, ni à la constatation des souscriptions,

constate en conséquence la souscription de 16.841 actions ordinaires nouvelles de la Société par les titulaires de Stock-Options listés en Annexe A et dans les proportions précisées dans ladite annexe,

constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 1.684,10 euros par l'émission de 16.841 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale chacune de 0,10 euro.

TROISIÈME DÉCISION

Modification corrélatrice des statuts de la Société

En conséquence de la réalisation définitive des augmentations de capital mentionnée à la première et à la deuxième décision, le Président constate la modification corrélatrice de l'Article 6 et de l'Article 7 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 6 : APPORTS

(...)

Aux termes des décisions du Président en date du 18 février 2025, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 206,50 euros suite à l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et l'émission corrélatrice de 2.065 actions nouvelles portant le capital de 568.796,10 euros à 569.002,60 euros.

Aux termes des décisions du Président en date du 18 février 2025, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 1.684,10 euros suite à l'exercice d'options de souscription d'actions et l'émission corrélatrice de 16.841 actions nouvelles portant le capital de 569.002,60 euros à 570.686,70 euros.»

« ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 570.686,70 euros, divisé en 5.706.867 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées ».

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

* *

*

De convention expresse valant convention sur la preuve, il a été convenu de signer électroniquement les présentes, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service

/SIGNATURE EN PAGE SUIVANTE/



Le Président,
13519384 Canada Inc.
Représentée par Monsieur Abhishek Pandey